



Compte-rendu de réunion

Objet de la réunion :

Commission technique du COGEPOMI

27/05/25

Rappel de l'ordre du jour :

Révision du Tableau de bord PLAGEPOMI – bilan à mi-parcours 22-27

>Présentation des indicateurs mis à jour pour le bilan à mi-parcours 22-27 avant délibération du COGEPOMI le 17 juin (SecTecPOMI)

Action Life Biodiv'France « Identification d'ouvrages clés pour les migrateurs amphihalins et étude de la faisabilité financière, technique et sociale de la restauration des continuités »

>Présentation de la démarche (OFB)
>Partage des propositions de travail du SecTecPOMI

Gestion de l'anguille dans les milieux lagunaires – Suite du projet COLAGANG

>Proposition de suites à donner au projet COLAGANG en articulation avec l'étude de l'échappement de l'hydrosystème Vaccarès (Tour du Valat/MRM)

Évaluation du déterminisme de la dévalaison et du stock d'argentées sur le Rhône

>Projet guideau et caméra acoustique « GuideRhône » (INRAE, CONAPPED) – point d'avancement

Documents supports de la réunion

Supports de séance :

- **2025_TdB_PLAGEPOMI_vCTPOMI_250527.pdf** : projet de tableau de bord 2025 pour le bilan à mi-parcours du PLAGEPOMI 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée
- **2025-RapportDREAL-TdB_POMI-vLD.pdf** : rapport de synthèse des indicateurs révisés pour le bilan à mi-parcours et des perspectives d'évolution en termes de suivi des populations, des pressions et des actions portées en réponse aux enjeux pour la fin du cycle 2022-2027

Introduction de la séance

- Accueil des participants (cf. liste des participants en annexe)
- Laurence Dayet, cheffe de service déléguée, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, présente l'ordre du jour de la séance.

I. Tableau de bord du PLAGEPOMI – bilan à mi-parcours 22-27

Présentation des indicateurs mis à jour pour le bilan à mi-parcours 22-27 avant délibération du COGEPOMI le 17 juin

> Présentation commentée par les contributeurs : secrétariat technique et université de Perpignan pour les descripteurs relatifs aux captures de l'anguille dans les lagunes → cf. support de présentation

Principaux résultats

I Reconquête des axes de migration

Indicateur 1.1. Nombre d'ouvrages traités pour restaurer la continuité écologique

Cible = 198 ouvrages prioritaires PLAGEPOMI 22-27, bilan mi-parcours 2022-2027 :

> 57 ouvrages traités ou en voie de l'être ~ 30 % des ouvrages POMI 22-27

> démarche en cours pour 103 ouvrages et démarche à initier pour 36 ouvrages

Indicateur 1.2. Linéaire cumulé de bonne accessibilité en ZAP/ZALT franchissable à la montaison

L'accès des poissons migrateurs aux secteurs amont des ZAP des bassins du Rhône et des fleuves côtiers s'est améliorée en première partie de cycle avec des gains supplémentaires sur le bassin du Rhône (Gardon, Durance aval, Cèze, Drôme) ainsi que sur les Côtiers (Argens, Aude).

II Gestion des pêches

Indicateur 2.1. Captures de l'anguille dans les lagunes

Sur la période 2011-2023 le poids moyen annuel déclaré est de 264 tonnes d'anguilles jaunes et 97,8 tonnes d'anguilles argentées. Les quantités annuelles déclarées d'anguilles argentées demeurent relativement stables sur la période, tandis que celles d'anguille jaune présentent une baisse à partir de 2017 (hors 2018).

Indicateur 2.2. Captures par espèce en eau douce

ANGUILLE

De 2002 à aujourd'hui, le poids total déclaré d'anguilles capturées est de 40 450 kg dont 38 755 kg par les pêcheurs professionnels et 1 795 kg par les pêcheurs amateurs.

Les déclarations de captures par les pêcheurs professionnels baissent depuis 2021 et aucune déclaration de capture par les pêcheurs amateurs n'est recensée depuis 2021.

ALOISE

Depuis 2005 aucune capture d'aloses n'a été déclarée par les pêcheurs professionnels et depuis 2012 par les pêcheurs amateurs aux engins et filets, que ce soit par des engins et filets destinés ou non à cette espèce.

Concernant les captures déclarées par les pêcheurs amateurs aux lignes volontaires, l'indicateur n'est pas représentatif de la réalité des captures : jusqu'en 2024 les déclarations des captures ne sont pas obligatoires et le nombre de pêcheurs déclarants a fortement diminué ces 10 dernières années.

III Suivi de l'évolution des populations à l'échelle du bassin

indicateur 3.1. Nombre de nouvelles stations de suivi opérationnelles sur les 9 ciblées par le PLAGEPOMI 2022-2027

Cible 2027 : 9 nouvelles stations – Bilan mi-parcours :

>3 stations opérationnelles : développement du réseau de suivi ADN ; suivi reproduction des aloses sur l'Aude aval et vidéo-comptage du Verteil sur l'Argens en service en 2022 (non assuré depuis 2024 suite à un engrèvement de la PAP)

>2 stations en voie d'être opérationnelles : vidéo-comptage Vallabrègue en 2026, évaluation échappement des anguilles Vaccarès : station RFID au grau de la Comtesse et en projet au grau de la Fourcade.

>4 stations projetées : projet PAP Rhône à Donzère (2030), Durance à Bonpas (2028) ; Passe Anguilles avec comptage auto à Bladier Ricard ; suivi du recrutement sur l'étang de Berre.

(Indicateur 3.2. Taux de renseignement de l'observatoire des populations de poissons migrateurs non présenté cf TdB)

Indicateur 3.3. État des populations

ANGUILLE

L'ensemble des suivis menés sur l'Anguille continuent de dresser un constat alarmant : comme au précédent cycle, les indices de recrutement civelles/anguillettes en Rhône-Méditerranée sont au plus bas, et concernant les effectifs de civelles, la tendance à la hausse observée lors des saisons 2021/2022 et 2022:2023 n'a pas été confirmée en 2023/2024.

ALOSE

Les suivis alose nécessitent d'être renforcés, car ils ne permettent pas à ce jour de définir l'état de la population et présentent des biais, en particulier le suivi de la reproduction qui est fortement influencé par la réouverture des axes et par les conditions hydrologiques. Néanmoins, certains résultats (vidéo comptage, front de colonisation) ne sont pas à la hauteur des espérances suite à la réouverture d'accès aux frayères, et pourraient signifier une diminution de l'abondance de l'espèce.

LAMPROIE MARINE

L'état de la présence de la Lamproie est qualifié de très mauvais, la tendance de suivi caractérise toujours une population à l'état de traces. Sur la période 2022-2024, seuls 2 individus ont été observés sur le bassin (Gardon et Aude)

IV Connaissance des espèces et des habitats

Indicateur 4.1 : actions engagées ou en cours
cf bilan Tableau de bord et rapport de synthèse

Indicateur 4.2 : alerte sur les besoins de connaissance identifiés par le PLAGEPOMI pour lesquels aucune action n'est engagée

ANGUILLE

> Préciser le rôle des écluses dans la migration des anguilles

> Valorisation des données de pêche électriques existantes (études spécifiques/RCS/RSA) pour la caractérisation de la colonisation des affluents rhodaniens

> Dvpt du comptage automatique

> Bilan interannuel des piégeages d'anguilles à réaliser avant fin de cycle

ALOSE

> Préciser le rôle des écluses dans la migration des aloses

> Faisabilité d'utiliser les outils génétiques par prélèvement d'ADN

> Bilan interannuel des migrations des aloses = prochain cycle (pas de tps de 10 ans)

> Caractériser impact de la pêche professionnelle en embouchure sur la migration des aloses

LAMPROIE

> Connaissance des cours d'eau qui s'assèchent et leur impact sur la survie des ammocètes (nitiée sur l'Ouvèze provençale)

> Connaissance sur la thermie des cours d'eau en regard de la tolérance des ammocètes

V Actions de sensibilisation aux enjeux et de valorisation des acquis

Indicateur 5.1 Nombre d'actions de sensibilisation portées par les acteurs locaux

> Tendance de consultations des sites à la hausse

> 2022 – 2024 = 61 actions de communication et de sensibilisation conduites auprès du grand public, des scolaires, des gestionnaires de milieu, des pêcheurs, d'élus et de partenaires

Indicateur 5.2 Moyens financiers consacrés à la mise en œuvre du PLAGEPOMI

> Des montants moyens annuels mobilisés d'environ 12 millions d'euros, montants principaux dévolus à la RCE avec le traitement d'ouvrages structurants sur le Rhône ou la Durance

Échanges

Gestion des pêches

Nicolas Stolzenberg apporte des précisions sur la baisse des captures d'anguille en eau douce : l'activité de pêche a diminué avec la fin d'activité de pêcheurs. de plus les conditions d'accueil de l'anguille se dégradent sur les étangs en raison de défaut d'entretien et de comblement.

Pierre Campton souligne que ces étangs ne constituent pas des habitats favorables pour la résilience de l'espèce en raison de leur déconnexion à la mer.

Laurence Dayet précise les attentes du ministère en termes de restauration des milieux, et invite les acteurs de la pêche à contribuer pour l'identification de sites à enjeu.

Laurent Moragues informe la commission de l'existence d'un plan de gestion porté par la collectivité qui engage une réflexion sur ces étangs avec notamment l'étude des flux maximum admissibles pour améliorer la qualité.

Nicolas Stolzenberg souligne l'absence de capture accidentelle d'alose par la pêche professionnelle en eau douce.

Pierre-Jean Martinez précise que le suivi des captures d'alose par les pêcheurs à la ligne sera renforcé avec l'obligation des déclarations à compter de 2025.

Suivi des populations

Pascal Roche souligne que la baisse du nombre de bulls d'alose observée sur le Rhône et l'Ardèche fait craindre une baisse de la population compte-tenu de l'ouverture des axes et de l'absence d'autre cause identifiée.

Avec les difficultés d'assurer une maîtrise d'ouvrage pour les comptages des bulls de nuit, l'enjeu du développement des suivis acoustiques automatiques est souligné par la commission.

Afin de préciser l'influence de l'hydrologie sur les suivis par vidéo-comptage, il est proposé d'améliorer le descripteur en couplant les données vidéo avec les données hydrologiques à l'horizon du prochain cycle.

En conclusion, Pierre-Jean Martinez souligne l'importance de ce bilan dans la perspective de l'élaboration du prochain PLAGEPOMI dont les travaux de révision s'engageront dès 2026.

II. Action Life Biodiv'France « Identification d'ouvrages clés pour les migrateurs amphihalins et étude de la faisabilité financière, technique et sociale de la restauration des continuités »

Présentation de la démarche (OFB, Pascal Roche)

→ cf. support de présentation

Cadre : projet Life Biodiv'FRANCE sous pilotage ministère, coordination OFB – Calendrier : 2024-2032

Objectif général : enrayer le déclin de la biodiversité et améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces → stratégie nationale de référence : Stratégie Nationale Biodiversité 2030.

Action T3.3.1 – Identification des ouvrages clés et de la faisabilité financière, technique et sociale de la restauration des continuités – co-pilotage OFB/ANEB.

Il s'agit d'identifier 25 ouvrages clés au niveau national pour la réalisation d'un diagnostic et la sélection de 5 ouvrages dits « pilotes » pour conduire des études avant-projet.

Résultats attendus en 2032 → 13 ouvrages avec continuité écologique restaurée dont les 5 ouvrages pilotes

Une note de cadrage des travaux pour l'identification des ouvrages est à venir, avec la nécessité :

- d'identifier des ouvrages candidats souhaités en liste 1 → en cohérence avec les ZAP/ZALT du PLAGEPOMI
- de transmettre une quinzaine d'ouvrages par bassin identifié de manière collégiale.

Partage des propositions de travail du SecTecPOMI

– Besoin d'identifier les ouvrages en impliquant les instances COGEPOMI, CTPOMI et en cohérence avec le PLAGEPOMI ;

– Opportunité intéressante à saisir, sur des ouvrages prioritaires 2022-2027 dont la démarche de restauration rencontre des difficultés, voire des ouvrages non encore priorisés et qui pourraient l'être pour le prochain cycle ;

– Projet à articuler avec le début des travaux fin 2025 pour le prochain cycle avec la révision des zones d'action ;

– Proposition d'établissement d'une première liste martyre sous pilotage OFB/MRM avec consultation des EPTB et MO.

Consultation de la CTPOMI

Pierre-Jean Martinez rappelle le besoin de mettre en cohérence les attendus de la note cadrage avec l'organisation en place sur le bassin RM, afin que cette action nous soit utile en particulier dans le cadre des travaux de révision du PLAGEPOMI.

Pascal Roche propose de faire remonter une première liste martyre coconstruite avec l'ensemble des parties prenantes pour la fin de l'année, afin d'informer le niveau national des enjeux sur le bassin RM. Il invite la CTPOMI à faire remonter des propositions d'ouvrages candidats en particulier des ouvrages à la mer.

Thomas Pollin souligne que CNR est déjà très engagée dans le cadre du Plan 5Rhône avec un programme de travail conséquent sur plusieurs ouvrages prioritaires. Selon son plan de charge CNR examinera l'opportunité de cette action après réception de l'instruction nationale.

En conclusion Pierre-Jean Martinez précise que la délégation partagera avec la CTPOMI et le COGEPOMI la note de cadrage dès qu'elle sera reçue.

III. Gestion de l'anguille dans les milieux lagunaires – Suite du projet COLAGANG

Dynamique de dévalaison et estimation de l'échappement de l'anguille européenne à l'échelle du DELTA de Camargue

> Présentation Delphine Nicolas, Tour du Valat et Pierre Campton MRM → cf. support de présentation

Rappel :

– plusieurs années d'étude menée sur la dévalaison de l'anguille dans l'hydrosystème Vaccarès → enjeu aujourd'hui = poursuivre cette caractérisation à l'échelle du delta

> 2018 – 2020 contrat de Camargue - Tour du Valat : suivi RFID sur le bassin du Fumemorte

> 2021-2025 COLAGANG 1 – Tour du Valat

- suivi RFID sur le bassin des grandes cabanes
- avec retours attendus de 2 pêcheurs sur les captures d'anguilles marquées (à proximité des embouchures des deux bassins = Est et Ouest du Vaccarès) → identification du besoin d'une personne dédiée auprès des pêcheurs pour le suivi des captures
- suivi acoustique des déplacements des anguilles aux portes de la mer, avec souhait de participation des pêcheurs pour relâcher à la mer les anguilles marquées capturées → identification du besoin d'installer un climat de confiance avec les pêcheurs

> 2024 évaluation échappement – MRM : mise en place d'antennes au grau de la comtesse et au niveau de la table de tri d'un mareyeur, marquage d'environ 500 anguilles → REX très positif sur la mise en œuvre du système RFID

>2025-2026 projet à déployer sur la Fourcade

Aujourd'hui le projet de mise en œuvre d'un projet commun MRM/Tour du valat COLAGANG 2 est soutenu par les partenaires financiers et techniques comme la réserve de Camargue.

=> Projet COLAGANG 2 2026-2030 : mutualiser tous les équipements pour répondre à l'objectif de caractérisation de la dynamique de dévalaison à l'échelle du Delta.

La commission technique est sollicitée pour valider les objectifs prioritaires du projet conditionnés à la collaboration des pêcheurs : suivi des captures des anguilles marquées et estimation du taux de prélèvement par pêche pour l'estimation du taux d'échappement.

Les questions posées :

- comment assurer un travail collaboratif avec les pêcheurs ? (mesures incitatives ? Défraiements ?)
- est-il accepté d'estimer le taux de prélèvement par pêche ?
- si le taux de prélèvement est élevé, y aura-t-il une nouvelle réglementation mise en place ?
- si oui, comment garantir un avenir et soutien financier aux pêcheurs ? (développement de nouvelles filières, ex crabe bleu ?)
- autres mesures imaginées à ce stade : en cas de barrière physique (années sèches), envisager des pêches de sauvegarde pour relâcher des argentées côté mer.

Consultation de la commission

Laure Castel précise que les étangs supérieurs portent en enjeu de zones de grossissement pour les anguilles et les étangs inférieurs un enjeu de retour à la mer. Elle souligne l'enjeu de travailler pour le retour à un milieu fonctionnel de manière globale vis-à-vis des problèmes sur salinité et de déficit d'apport d'eau douce (cadre du plan de sauvegarde) et pose la question du bénéfice des crues du Rhône.

Delphine Nicolas précise en réponse que le système est complètement déconnecté du Rhône et ne bénéficie pas de ses crues. La gouvernance de la gestion de l'eau coordonnée en Camargue s'inscrit dans le cadre du plan de sauvegarde avec plusieurs projets en réflexion.

Nicolas Stolzenberg demande des précisions sur l'évaluation du taux de prédation dans le cadre du projet.

Delphine Nicolas précise que le suivi des prédatations est prévu par marquage acoustique d'anguilles jaunes en cohérence avec un projet Silure porté sur les marais atlantiques avec le MNHN.

Aurélié Carrié souligne le besoin d'association du CRPMEM PACA au projet.

Pierre Campton précise que le CRPMEM PACA est membre du comité de pilotage.

Pierre-Jean Martinez revient sur l'enjeu d'association des pêcheurs aux travaux de connaissance, et questionne la commission sur la question posée par les pêcheurs de la confidentialité des données de pêche.

Valentin Lonni souligne d'un point de vue global l'aspect positif du projet qui intègre les pêcheurs dans les réflexions, soutient leur collaboration et souligne avec satisfaction que le projet comprend un volet prédation. Il laisse le soin au CRPMEM concerné de répondre aux questions qui se posent précisément.

Pascal Roche précise l'enjeu pour les pêcheurs de contribuer à ces travaux de connaissance pour l'échappement des reproducteurs, tout en comprenant leur crainte des conséquences potentielles s'il est mis en évidence un prélèvement important. Il pose la question des informations recueillies sur le passage d'anguilles dans le petit Rhône.

Delphine Nicolas confirme un nombre non négligeable de détections d'anguilles dans le petit Rhône, ces résultats seront présentés aux prochaines journées migrants.

Pierre-Jean Martinez acte le retour positif de la commission sur le projet modulo la nécessité de bien traiter avec les pêcheurs leurs craintes sur la confidentialité des données et sur les éventuelles réglementations qui pourraient intervenir suite à ces travaux.

IV. Évaluation du déterminisme de la dévalaison et du stock d'argentées sur le Rhône

Projet guideau et caméra acoustique « GuideRhône » (INRAE, CONAPPED) – point d'avancement

> Présentation Émilie EGEA, INRAE

Rappel : le projet « GuideRhône » a pour objectif l'estimation du stock d'anguilles argentées dans le Rhône par 2 méthodes : pêche au guideau et caméra acoustique en amont de la retenue de Vallabrègues.

Le comité de pilotage est composé de : OFB, INRAE, MNHN, AAIPPED, CONAPPED, AERMC, CNR, MRM.

Première phase 25-28 :

> étude de la faisabilité pêche au guideau, caméra acoustique plus un volet test télémétrie

> montant : 1,3 M €

> financement : CNR 51 % et AERMC 42 %, instituts publics 7 %

→ validation financière CNR, AERMC pour l'achat du navire et examen en cours du reste de la demande

Objectif : mise en place du navire début septembre en vue des pêches lors des premières crues d'automne, le choix du bateau avec CONAPPED est en cours.

Suite du projet après 2028 en phases 2 et 3 à plus long terme, financement par phase de trois ans.

Thomas Pollin rappelle le soutien de CNR sur ce projet, avec un investissement important dès le début pour faciliter l'achat du bateau, l'éligibilité du projet dans le cadre du plan 5Rhône a été signé, le contrat permettant l'achat du bateau est à la signature.

À noter une petite difficulté restante à lever : le besoin d'un permis validé administrativement pour piloter le bateau.

Laure Castel souligne que ce projet est très compliqué et très cher, le recours à un coordinateur était essentiel pour la conduite de ce projet complexe et pour lever les différentes embûches.

Fin de la séance

Pierre-Jean Martinez informe la commission de l'évaluation environnementale du prochain PLAGEPOMI en articulation avec le SDAGE et le PGRI, ce qui conduira à engager les travaux de révision du PLAGEPOMI dès la fin de l'année 2025 pour avoir un projet soumis à évaluation après l'été 2026.

Il clôt la séance en remerciant les participants pour la qualité des échanges.

→ **Prochain rendez-vous : mardi 17 juin après-midi / COGEPOMI
(en visioconférence)**

Liste des participants

Membres désignés à la commission technique du COGEPOMI		Présence
Mme Elisabeth FALIEX Mme Elsa AMILHAT	Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens (CEFREM) de l'université de Perpignan – Laboratoire UMR 5110 CNRSUPVP	X Mme Elsa AMILHAT
Mme Delphine NICOLAS	Fondation Tour du Valat – Institut de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes – Département Espèces	X
Mme Nathalie BARRE	Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon – Pôle relais lagunes méditerranéennes	X accompagnée de Clara Rondeau
M. Hervé CAPRA	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAe – Centre de Lyon – Villeurbanne)	Représenté par Emilie Egea
M. Fabien CHIRI	Union des fédérations de pêche des bassins Rhône-Méditerranée et Corse	-
Mme Michela PATRISSI	Centre d'études et de promotion des activités lagunaires et maritimes (CEPRALMAR)	-
Mme Marie MERLE	Électricité de France (EDF)	excusée
M. Thomas POLLIN	Compagnie nationale du Rhône (CNR)	X
M. Valentin LONNI	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM)	X
M. Nicolas STOLZENBERG	Comité national de la pêche professionnelle en eau douce (CONAPPED)	X
Mme Aurélie CARRIE	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marin (CRPMEM) Occitanie	X
Mme Déborah MONDAIN	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marin Provence-Alpes-Côtes d'Azur (CRPMEM PACA)	-
M. Pascal ROCHE M. Yvan FALATAS	Office français de la biodiversité (OFB) – direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes	X
Mme Dominique BEAUDOU	Office français de la biodiversité (OFB)– direction interrégionale PACA-Corse	excusée
M. Nicolas MARC	Office français de la biodiversité (OFB) – direction régionale Occitanie	X
Mme Marion PEGUIN Mme Marie-Claude SERRA	Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres – Région PACA	-
Mme Estelle FERRARI M. Alexis LEPINAY	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes	X Mme Estelle FERRARI

Mme Nathalie QUELIN M. Valentin TOUZET	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte d'Azur	X Mme Nathalie QUELIN
M. Pierre VINCHES	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie	X
M. Pierre MOTTA	Direction interrégionale de la mer (DIRM) Méditerranée	-
M. Steven HUBNER Mme Mayder SALLEFRANQUE	Direction départementale des Territoires (DDT) du Vaucluse	X M. Steven HUBNER
Mme Céline JAILLET	Direction départementale des Territoires (DDT) de l'Ardèche	-
M. Laurent MORAGUES Mme Genevieve SOLER	Direction départementale des Territoires et la Mer (DDTM) du Gard	X M. Laurent MORAGUES
M. Cédric INDJIRDJIAN Mme Lidia CONCEPTION Mme Gaëlle MOREAU	Direction départementale des Territoires et la Mer (DDTM) de l'Hérault	X Mme Gaëlle MOREAU
Mme Stéphanie BRENIER Mme Laurence DENEUVILLE M Julien DIRIBANE	Direction départementale des Territoires et la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône	X Mme Stéphanie BRENIER
M. Pierre CAMPTON	Association Migrateurs-Rhône-Méditerranée (MRM)	X
M. Christophe BRACH-PAPA M. Marc BOUCHOUCHA	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)	--
M. Olivier NALBONE	Conseil régional PACA	-
Mme Maïlys ALISON Mme Mathilde PINTO	Conseil régional Occitanie, Agence régionale de la biodiversité	-
M. Xavier ODO	Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes	-
Mme Béatrice ORELLE Mme Claudine TREZZY	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	-
M. Mathieu QUITTET	Conseil départemental de l'Hérault	-
Mme Laure CASTEL	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	X
M. Fabrice GONNET	Association Rivières Rhône Alpes Auvergne (ARRA2)	X